

ORGANES DE GOUVERNANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'administration de la Société est composé de 18 membres :

- 6 administrateurs élus par les salariés,
- 6 administrateurs représentant l'État,
- 6 administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

Parmi ses membres, le Conseil compte 5 administrateurs indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, c'est-à-dire n'entretenant pas de relation avec EDF, son Groupe ou sa direction, de nature à compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Conformément à la loi, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société. Il délibère sur les orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de la Société et du Groupe. Plus généralement, il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société. Aux termes de son règlement intérieur, il est seul compétent pour autoriser les opérations les plus significatives concernant la Société et le Groupe.

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil d'administration s'est doté de 5 comités spécialisés chargés d'examiner et de préparer certains dossiers en amont de leur présentation au Conseil.

- le Comité d'audit,
- le Comité de suivi des engagements nucléaires,
- le Comité de la stratégie,
- le Comité d'éthique,
- le Comité des nominations et des rémunérations.

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois et 31 réunions de comités se sont tenues pour préparer ces séances.

Le Président-Directeur Général s'appuie sur un Comité exécutif⁽¹⁾ au sein duquel sont représentés l'ensemble des métiers du Groupe ainsi que la finance, le juridique et les ressources humaines.

(1) Voir pages suivantes

Inspecteur Général pour la sûreté nucléaire et la radioprotection, Inspecteur pour la sûreté hydraulique

La qualité et la sûreté de l'exploitation du parc nucléaire français du Groupe sont évidemment au cœur des préoccupations du Groupe et font l'objet de multiples contrôles internes, assurés en particulier par l'Inspecteur Général pour la sûreté nucléaire et la radioprotection, directement rattaché au Président-Directeur Général d'EDF. Celui-ci effectue des audits qui permettent de porter chaque année un avis sur la sûreté globale du parc nucléaire et de proposer à la Direction de l'entreprise des actions de progrès.

L'Inspecteur pour la sûreté hydraulique, également rattaché au Président-Directeur Général d'EDF, établit chaque année un rapport destiné au Président d'EDF. Ce rapport a pour objectif, après un travail d'analyses, d'inspections et d'évaluations menées par l'Inspecteur pour la sûreté hydraulique, de donner un avis sur le niveau de sûreté hydraulique des installations du Groupe et de fournir des pistes de réflexion et de progrès pour en garantir l'amélioration et la consolidation.

Dialogue avec les parties prenantes

Assurer les échanges et un dialogue de qualité avec les parties prenantes est une dimension essentielle de la politique de développement durable du groupe EDF. EDF a la conviction que l'amélioration de ses performances environnementales et sociétales est indissociable de sa performance économique. EDF a ainsi défini en 2007 une nouvelle politique sociétale au niveau du Groupe visant à créer et développer les liens avec l'ensemble des parties

prenantes externes, à optimiser et renforcer les liens avec les clients vulnérables, et à dynamiser le lien social interne.

Dans ce cadre, EDF s'est doté d'un Panel développement durable, d'un Conseil de l'environnement, d'un Conseil sociétal, d'un Conseil scientifique et d'un Conseil médical, ouverts à des personnalités de la société civile qui apportent leur expérience et leur expertise, pour aider à intégrer ces dimensions dans les grandes orientations stratégiques d'EDF.

En 2011, à la suite de l'accident nucléaire de Fukushima, EDF a organisé un Conseil

des conseils dénommé « Conférence des conseils des parties prenantes du groupe EDF sur les impacts de Fukushima ». Cette réunion conjointe des conseils a vocation à confronter, au regard des personnalités reconnues pour leur expertise et leur engagement dans la société civile, les thèmes suivants : l'analyse du Groupe de l'accident de Fukushima, ses conséquences d'ordre technique, sanitaire, sociétale et les démarches engagées à l'échelle du Groupe, et l'approche d'EDF de la sûreté et le progrès des connaissances, tant sur le parc en exploitation, que sur les futurs projets en France et dans le monde.

Le Comité exécutif



Composition du Comité exécutif au 1^{er} janvier 2012 (de gauche à droite et de haut en bas) :

- Alain Tchernonog - Secrétaire Général • Marianne Laigneau - Directeur des Ressources Humaines du groupe EDF
- Vincent de Rivaz - Directeur Général d'EDF Energy • Thomas Piquemal - Directeur Exécutif Groupe Finances
- Jean-Louis Mathias - Directeur Exécutif Groupe Coordination des activités France, IT, Gaz et Énergies Renouvelables
- Hervé Machenaud - Directeur Exécutif Groupe Production et Ingénierie • Henri Proglío - Président-Directeur Général
- Henri Lafontaine⁽¹⁾ assure l'intérim de Pierre Lederer - Directeur Exécutif Groupe Commerce, Optimisation & Trading

Denis Lépée, Conseiller du Président, est Secrétaire du Comité exécutif.

(1) Du fait de l'indisponibilité temporaire de Pierre Lederer, Henri Lafontaine coordonne les activités des Directions Commerce, Optimisation & Training et Europe Continentale.



Ce Comité est une instance de réflexion, d'échange stratégique et de concertation sur les sujets transverses du Groupe. Il examine tous les dossiers de fond et d'actualité significatifs pour le Groupe, suit les objectifs et les résultats opérationnels et contribue à la gestion et à l'anticipation des enjeux majeurs pour le groupe EDF. Il examine et autorise les projets significatifs, en particulier les projets Groupe d'investissement ou de désinvestissement dont les montants dépassent certains seuils. Le Comité exécutif se réunit chaque semaine.

Afin de renforcer encore l'instruction et le suivi des projets, un Comité des engagements du Comité exécutif examine de manière approfondie les projets ayant reçu une position de principe favorable du Comité exécutif, avant décision finale du Comité exécutif. Aucun dossier d'investissement de la Société ne peut être proposé à l'examen du Conseil d'administration sans avoir reçu l'aval de ce comité.

L'organisation de la Direction Générale est complétée par un Comité de Direction qui réunit, autour des membres du Comité exécutif, les principaux dirigeants internationaux du Groupe et les responsables de zones géographiques ainsi que des directeurs fonctionnels de la Société. Rassemblant des expertises métiers, géographiques et fonctionnelles, il est une instance d'échange entre grands responsables sur les sujets transverses du Groupe. Il accompagne la Direction Générale dans la mise en œuvre de la stratégie et dans le pilotage de l'activité et des synergies du Groupe. Le Comité de Direction se réunit en moyenne une fois par mois.

Le Président-Directeur Général s'appuie sur un Comité exécutif au sein duquel sont représentés l'ensemble des métiers du Groupe, dont la finance, le juridique et les ressources humaines.